

# contrôlez les armes

## DECLARATION DES PARLEMENTAIRES A L'ATTENTION DU SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES CONCERNANT LE PROCESSUS DE CONSULTATION POUR UN TRAITE INTERNATIONAL SUR LE COMMERCE DES ARMES CLASSIQUES

En tant que représentants démocratiquement élus, nous nous réjouissons de l'adoption le 6 décembre 2006 par l'Assemblée générale des Nations unies de la Résolution 61/89, qui marque officiellement l'amorce d'un Traité international sur le Commerce des Armes Classiques, et à laquelle 153 Etats ont apporté leur soutien enthousiaste. Aujourd'hui, plus de 100 Etats ont présenté leur vue au Secrétaire général des Nations unies sur la « viabilité, le champ d'application et les paramètres généraux d'un instrument global et juridiquement contraignant établissant des normes internationales communes pour l'importation, l'exportation et le transfert d'armes classiques ». C'est un signe fort de l'intérêt porté par la communauté mondiale à un Traité international sur le Commerce des armes.

Un groupe d'experts gouvernementaux a commencé ses travaux afin d'examiner la faisabilité, la portée et les premières bases d'un tel traité sur lesquelles reposeront les négociations futures pour l'AGONU de 2008.

Seul un accord international imposant des principes communs élevés, réglementant toute forme de transfert international d'armes classiques, est à même d'assurer la sécurité des peuples et le respect des droits humains.

Ces raisons ont poussé les parlementaires du monde entier à exprimer leur appui pour un Traité International sur le Commerce des Armes qui établirait des normes communes contraignantes sur le commerce d'armements classiques. En mai 2006, à la 114<sup>e</sup> Assemblée de l'Union Interparlementaire, le Premier Comité sur la Paix et la Sécurité a adopté une résolution sur le *rôle des parlementaires dans le renforcement de la lutte contre les trafics d'Armes Légères et de Petit Calibre ainsi que leurs munitions*, qui demandait aux parlementaires de « promouvoir l'élaboration d'un Traité international réglementant les transferts d'armements internationaux sur la base des principes des droits de l'homme, du droit international humanitaire et du développement durable. »

Il y a encore beaucoup à faire avant d'atteindre l'objectif d'un tel Traité qui soit efficace, c'est pourquoi nous demandons à tous les Etats de s'engager dans les négociations en vue de son adoption. En tant que parlementaires, nous réitérons notre engagement pour l'adoption d'un Traité international sur le Commerce des Armes.

Signé.....  
Nom et prénom.....CHAMBEFORT GUY..... Pays ..... France.....

Deputé de l'ALLIER  
France